



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la liaison transfrontalière Belfort-Bienne

Question écrite n° 5441

Texte de la question

M. Matthieu Bloch attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'avenir de la liaison ferroviaire transfrontalière entre Belfort et Bienne, dont l'exploitation sera interrompue à la frontière de Delle à compter de décembre 2025, à la suite d'une décision prise par la région Bourgogne-Franche-Comté. Depuis sa remise en service en décembre 2018, cette liaison constitue un axe stratégique pour les mobilités transfrontalières, offrant aux voyageurs suisses un accès direct à la gare TGV de Belfort-Montbéliard et, au-delà, au réseau ferroviaire à grande vitesse en direction de Paris et du sud de la France. De surcroît, elle représente une alternative de transport pour les travailleurs frontaliers et les usagers des transports scolaires. Toutefois, divers obstacles ont entravé son développement, parmi lesquels des problèmes d'exploitation liés à des correspondances peu adaptées, un manque de matériel roulant, une grille tarifaire dissuasive ainsi que des suppressions de trains récurrentes. Malgré ces difficultés, les autorités suisses, notamment le canton du Jura et la Confédération helvétique, ont manifesté leur volonté de renforcer cette desserte et ont proposé, dans le cadre du projet « Convergence 2026 », d'assurer, avec leur propre matériel roulant, un service cadencé à la demi-heure entre Belfort-Ville et Delémont, sans rupture de charge à Delle. Cette initiative aurait permis d'améliorer significativement l'attractivité de la ligne et de répondre aux attentes des usagers. Or la région Bourgogne-Franche-Comté a récemment annoncé son refus de poursuivre la coopération transfrontalière en matière ferroviaire et a décidé de privilégier une exploitation nationale distincte, impliquant la fin de la liaison directe et la nécessité d'une correspondance à Delle pour rejoindre la gare TGV. Cette décision suscite une vive incompréhension et de nombreuses inquiétudes, tant du côté suisse que français. Elle est d'autant plus regrettable que la Suisse et le Canton du Jura avaient investi plus de 27 millions d'euros dans la réhabilitation de cette ligne, aujourd'hui menacée d'un déclin prématuré. Dès lors, les autorités suisses appellent la France à garantir, *a minima*, des correspondances fiables et de qualité entre Delle et la gare TGV de Belfort-Montbéliard, afin de ne pas fragiliser davantage la desserte ferroviaire de ce territoire. Aussi, M. le député souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette interruption annoncée de la liaison ferroviaire directe entre Belfort et Bienne et sur la fin de la coopération transfrontalière en matière d'exploitation ferroviaire. Il l'interroge sur les mesures que l'État entend mettre en œuvre afin de préserver et d'améliorer l'accessibilité ferroviaire entre la France et la Suisse dans cette région. Il lui demande enfin s'il envisage d'engager une concertation avec la région Bourgogne-Franche-Comté et les partenaires suisses en vue de reconsidérer cette décision et d'examiner les solutions permettant d'assurer un service performant et pérenne au bénéfice des usagers et du dynamisme du territoire.

Texte de la réponse

La ligne entre Belfort et Delle, longue de 22 km, a été remise en service le 9 décembre 2018 afin de retrouver une desserte ferroviaire TER entre la nouvelle gare TGV de Belfort-Montbéliard et la Suisse. Le coût total de l'opération s'est élevé à 110,5 M€ financés par la région Franche-Comté (33,4 M€), l'État (33 M€), la Confédération suisse (24,7 M€), le département du Territoire de Belfort (5,5 M€), SNCF Réseau (4 M€), l'Union européenne (3,7 M€), la République et Canton du Jura (3,2 M€), la Communauté d'Agglomération Belfortaine

(2,5 M€) et la Communauté de communes du Sud-Territoire (0,5 M€). L'organisation des dessertes ferroviaires régionales relève pleinement des régions, autorités organisatrices de la mobilité, en lien avec leurs partenaires étrangers lorsqu'il s'agit de liaisons transfrontalières. Sur la liaison entre Belfort et Bienne, la région Bourgogne – Franche-Comté a ainsi décidé de mettre en œuvre une rupture de charge à Delle mais avec une correspondance renforcée pour assurer un parcours voyageur satisfaisant. A compter de décembre 2025, l'accord trouvé entre les autorités organisatrices française et suisse prévoit une coordination des horaires de correspondance avec seize allers-retours par jour entre Belfort et Delle soit un train par heure et un cadencement de 30 minutes en Suisse entre Delle et Delémont. Le Gouvernement est attaché au principe de libre administration des collectivités territoriales quant à l'organisation et au développement des mobilités sur leur territoire mais suit avec attention les démarches engagées entre les autorités organisatrices pour définir une offre de service satisfaisante. A ce titre, le Gouvernement et la Suisse ont signé le 11 février 2025 une déclaration d'intention relative au développement stratégique des liaisons ferroviaires franco-suisse pour affirmer leur volonté d'augmenter l'attrait du transport de voyageurs par le rail et faciliter ainsi les échanges entre la France et la Suisse dans le cadre d'une mobilité durable et responsable.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Bloch](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5441

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2018

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3734